



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 018-211801790-20221015-2022_035B-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-035

L'an deux mil vingt-deux, le 15 octobre le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Date de la convocation : 03 octobre 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à B. ROUSSEAU, Christine LOUBEYRE qui donne pouvoir à X. BERNARD, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à M. GENESTE, Patricia MARTINS, Valérie MULON

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Décision modificative n°1
Budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'inscrire des crédits nécessaires au budget de la commune au chapitre 20 en dépenses d'investissement afin de régler une facture de l'entreprise JNG-TOPO concernant le lever topographique de la rue de la Mairie et la rue de l'Eglise .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'inscrire des crédits nécessaires au budget de la commune au chapitre 20 en dépenses d'investissement afin de régler une facture de l'entreprise JNG-TOPO concernant le lever topographique de la rue de la Mairie et la rue de l'Eglise et d'effectuer les décisions modificatives suivantes:

Dépenses d'investissement – chapitre 20 – compte 2031 :	+ 4320 €
Dépenses d'investissement – chapitre 23 – compte 2313 :	- 4320 €

Et ont signé tous les Membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire 18/10/2022
Reçu en Préfecture 18/10/2022
Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 18/10/2022

